LES AIDES ÉNERGIE

BRUXELLES-CAPITALE

EN RÉGION DE



Pour améliorer le confort de votre logement et faire un geste pour le climat, plusieurs services et aides sont mis à votre disposition.



HOMEGRADE

Vous envisagez des travaux de rénovation et avez besoin de conseils ou d'accompagnement pour améliorer votre logement ?

Homegrade répond gratuitement à vos questions techniques, administratives et financières. Des conseillers·ères vous accompagnent dans vos démarches et vous aident à concrétiser vos projets de rénovation et/ou à réduire votre facture d'énergie. Ils ou elles peuvent également vous offrir des conseils adaptés à votre logement lors de visites à domicile.

Contactez Homegrade:

- **1810** du mardi au vendredi 10h à 12h et 14h à 16h
- Dans l'ancien Observatoire d'Astronomie : Place Quetelet
- 7 à 1210 Bruxelles du mardi au vendredi 10h à 17h et le samedi 14h à 17h (sauf vacances scolaires)
- (a) info@homegrade.brussels
- homegrade.brussels



« J'ai bénéficié gratuitement de la précieuse aide de Homegrade pour constituer non dossier de primes à la rénovation et orimes énergie. J'en suis ravie et j'ai déjà parlé des services de Homegrade à mes

Anne-Catherine



PRIMES ENERGIE

Réduisez la facture de vos travaux de rénovation en demandant les Primes Energie!

Ces primes concernent les travaux d'isolation, de chauffage performant, de ventilation, etc.

Plus d'informations sur :

- **Q** 02 775 75 75
- environnement.brussels/primesenergie

Ou contactez Homegrade:

- **** 1810
- math homegrade.brussels/particuliers/primes/





PRÊT VERT BRUXELLOIS

Vous devez emprunter de l'argent pour financer vos travaux ? Demandez un Prêt Vert Bruxellois! Ce prêt à un taux avantageux¹ (0 à 2 %) vous aidera à financer les travaux améliorant l'efficacité énergétique votre logement (isolation, performants, chauffage. ventilation, énergies renouvelables).

Plus d'informations sur :

- 1810
- mbhomegrade.brussels/particuliers/pret-vert-bruxellois/



¹Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent ! Le Prêt Vert Bruxellois sous forme de crédit à la consommation est soumis au Code de droit économique. Intermédiaire de crédit : Crédal Plus asbl (Place de l'Université 16, 1348 Louvain-la-Neuve), agissant en qualité d'agent lié de Crédal SC scrlfs (Rue d'Alost 7, 1000 Bruxelles), prêteur agréé par la FSMA. Le Prêt Vert Bruxellois sous forme de crédit hypothécaire classique est soumis au Code de droit économique ainsi qu'à l'A.G.R.B.C. du 22 mars 2008 relatif à l'utilisation par le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale des capitaux provenant du fonds B2 pour ses crédits hypothécaires.



CERTIFICATS VERTS

Les Bruxellois·es qui investissent dans un système photovoltaïque bénéficient de certificats verts. Ces certificats, obtenus pour l'électricité verte qu'ils produisent, ont une valeur. Leur revente rend la rentabilité de votre investissement très attractif.

Plus d'informations sur :

6 0800 97 198 (de 9h à 12h et de 14h à 16h) mbrugel.brussels



INFOR GAZ ELEC

Une question sur votre facture d'électricité ou de gaz ?

Prenez rendez-vous auprès d'InforGazElec, ils vous aident gratuitement à :

- comparer et choisir un fournisseur ;
- comprendre votre facture ;
- accomplir différentes démarches administratives (déménagement, changement de contrat ou de fournisseur);
- connaître vos droits en lien avec l'énergie.

Plus d'informations sur :

- **** 02 209 21 90
- @ info@gazelec.info
- m inforgazelec.be





02 775 75 75 **ENVIRONNEMENT.BRUSSELS**